ARRETE DU MAIRE N° 522/2024

Relatif à la circulation et au stationnement Rue René Cassin à LOGELBACH

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ; Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ; CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement et mise à niveau du tampon du puits perdu, 9, rue René Cassin à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 13 septembre 2024 de la façon suivante :

- ROUTE BARRÉE Déviation par la rue Jean Monnet ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

<u>ARTICLE 2</u>: Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Riverains;
- Colmarienne des eaux 20, rue des Métiers 68027 COLMAR;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM;
- SIS Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 20 août 2024

Benoît REYBURGER

Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité